



## **VISA DE RESIDENCE (REGROUPEMENT FAMILIAL):**

### **BON DE COMMANDE:**

- Le bon de commande Atout Visa

### **FORMULAIRE:**

- Un Formulaire officiel de l'ambassade d'Arabie-Saoudite.
- Nous vous transmettrons un questionnaire simplifié, par email ou en téléchargement direct sur cette page, et effectuerons cette démarche officielle à votre place.
- L'enregistrement payant et à faire sur le site des ministères (*Enjazit*) est inclus dans nos tarifs et vous n'avez pas à le faire.
- Attention: La rubrique "*Religion*" doit impérativement être remplie sur le formulaire de demande de visa ou sur notre questionnaire.

### **PHOTOS D'IDENTITE:**

- Trois photos d'identité couleur identiques trombonnées au formulaire - format 4,5 x 3,5cm (*pas de photocopies ni de photos scannées*).

### **PASSEPORT:**

- Un passeport dont la validité doit être d'au moins de 6 mois (*sans visas israéliens*) comportant une page entièrement libre de toute inscription pour le visa Arabie-Saoudite.

### **LIVRET DE FAMILLE ou ACTE DE NAISSANCE ou ACTE DE MARIAGE:**

- Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance, ou de mariage, justifiant la filiation entre l'invitant et l'invité.

### **CASIER JUDICIAIRE:**

- Un extrait du Casier Judiciaire (*Bulletin n°3*) datant de moins de trois mois

### **LETTRE D'INVITATION:**

- Une lettre d'invitation éditée par le Ministère des Affaires Etrangères local (*Telex*)

### **EXAMENS MEDICAUX (à faire en France):**

- Un certificat médical
- Un certificat sanitaire de non-contamination par la tuberculose
- Un certificat de vaccination contre l'hépatite B et l'hépatite C
- Un test H.I.V. accompagné des résultats du laboratoire

**Un dossier médical "type" exigé par le consulat est téléchargeable dans notre rubrique "formulaire": vous le recevrez également par e-mail lors de votre commande**

### **Non demandés pour les enfants de moins de 17 ans**

**Enfants mineurs:** Le carnet de vaccination original (*à jour*) accompagnée d'un extrait d'acte de naissance

### **ATTENTION:**

- Le nombre d'entrée ainsi que la validité du visa sont définis en fonction de la lettre d'invitation officielle.
- Pour les ressortissants étrangers de l'Union Européenne résidents en France: Joindre une preuve de domiciliation en France (*copie de facture EDF, GDF, France Telecom ou attestation de mairie*).
- Pour les ressortissants étrangers (hors U.E.) résidents en France: Joindre une copie en couleur de votre titre de séjour valable au minimum 3 mois après le séjour envisagé.



[www.atout-visa.fr](http://www.atout-visa.fr)

MARSEILLE.LYON.PARIS